

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----

SEANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

-----0-----

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à 20 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire

SECRETARE : Mme Khadidja TALHAOUI

Date de la convocation : 30 janvier 2024	Présents : 29	Ayant donné procuration : 0	Votants : 29
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Héléne DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadidja TALHAOUI			1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Isabelle HOUDANT			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
M. Philippe BRET			1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
29	0	0	29

Le quorum étant atteint, la séance peut débiter.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

FINANCES COMMUNALES

Débat d'orientations budgétaires

Questions diverses

*Monsieur le Maire : Nous passons à la deuxième partie, avec le Débat d'Orientations Budgétaires, donc là aussi changement, c'était auparavant un débat sans vote, aujourd'hui, c'est un débat qui donne lieu à délibération. Donc je vais demander un vote public. Qui est pour ?
Parfait, donc je passe la parole à Maxime CASTELNAU.*

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2024	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	002	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	028	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions Budgétaires

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

RAPPORTEURS : MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS ROUSSE ET MONSIEUR MAXIME CASTELNAU

M. Castelnaud : L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Conseil municipal et de discuter les grandes orientations du prochain budget.

La loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le DOB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

" 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Par ailleurs, l'article 10 du projet de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, prévoit que lors de la présentation des orientations budgétaires, les collectivités présentent leurs objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

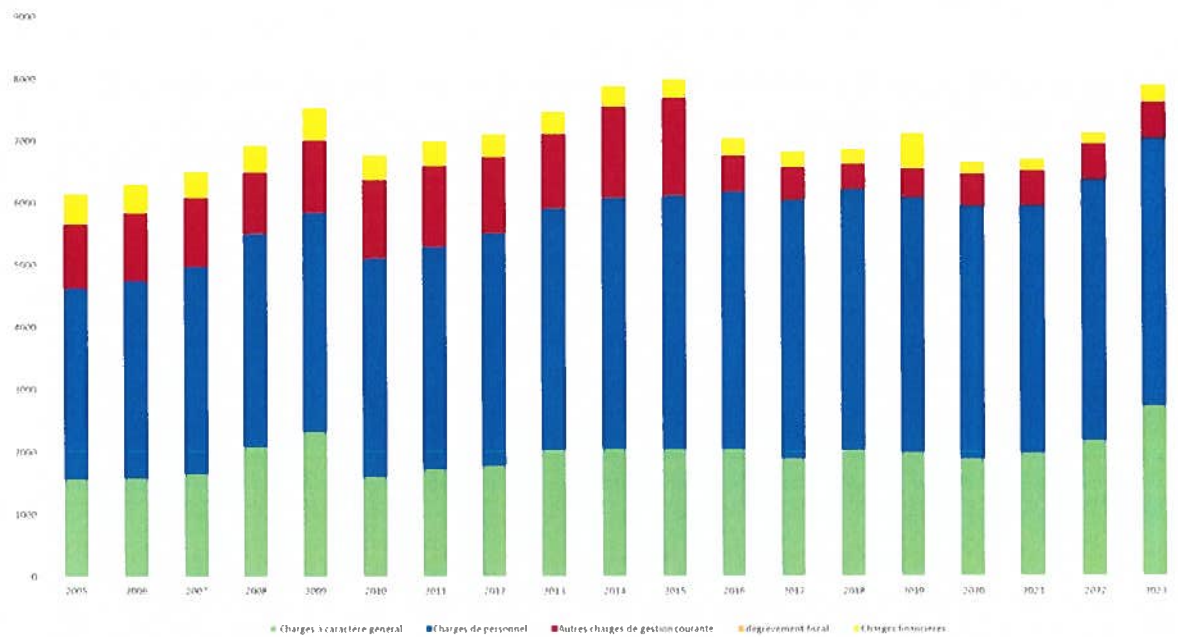
2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc le contexte budgétaire de la collectivité, les impacts nationaux sur les finances communales et les perspectives retenues pour construire et équilibrer les budgets primitifs 2024.

L'exécution budgétaire 2023

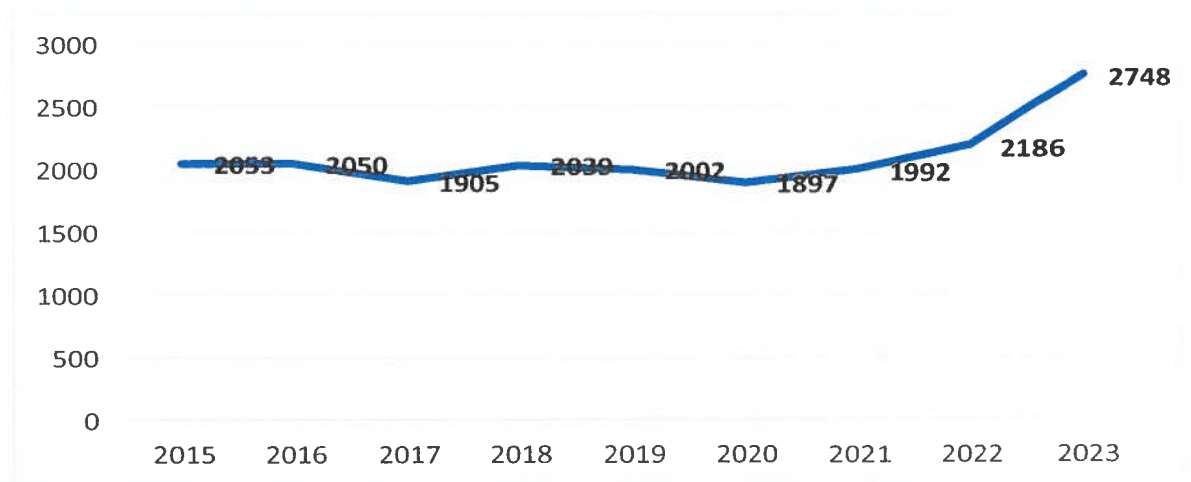
I. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en forte augmentation par rapport à 2022 (+10.88%).



Plus spécifiquement les charges à caractère général évoluent de la façon suivante : on passe de 2 186 000 € à 2 748 000 €.

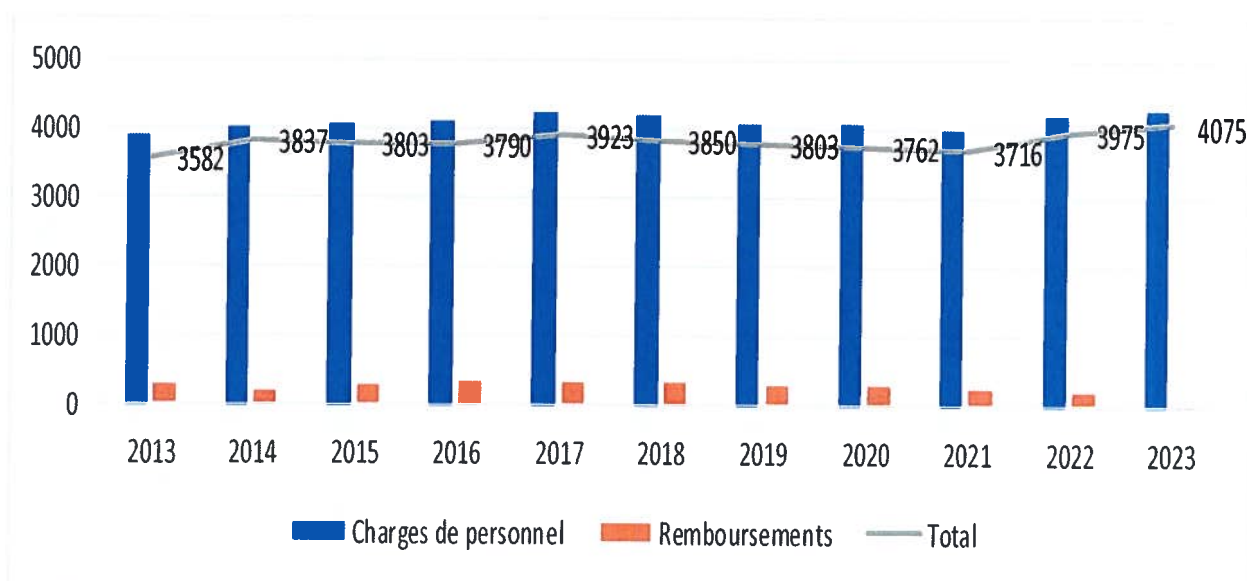
En milliers d'euros



Dans les postes les plus significatifs on retrouve :

- Une forte augmentation du coût des fluides pour un montant de 76 500€ (+10%) : à noter que l'augmentation globale est amoindrie de par la forte baisse du coût de l'eau et de l'assainissement (-52%)
- L'impact des locations des logements en ville pour les gendarmes pendant la période de travaux pour 13 000€ supplémentaires (+27%)
- L'impact des orages du 21 juin qui se sont ajoutés aux travaux de voirie programmés. À ce jour, ce sont 265 000€ de travaux engagés sans qu'aucun financement extérieur n'ait pu être envisagé. Ceux-ci impacteront le budget 2024. Ce sont 627 000€ supplémentaires investis dans la rénovation de bâtiments, réseaux, voirie, matériels roulants (+ 241% par rapport à 2023).

Concernant les charges de personnel

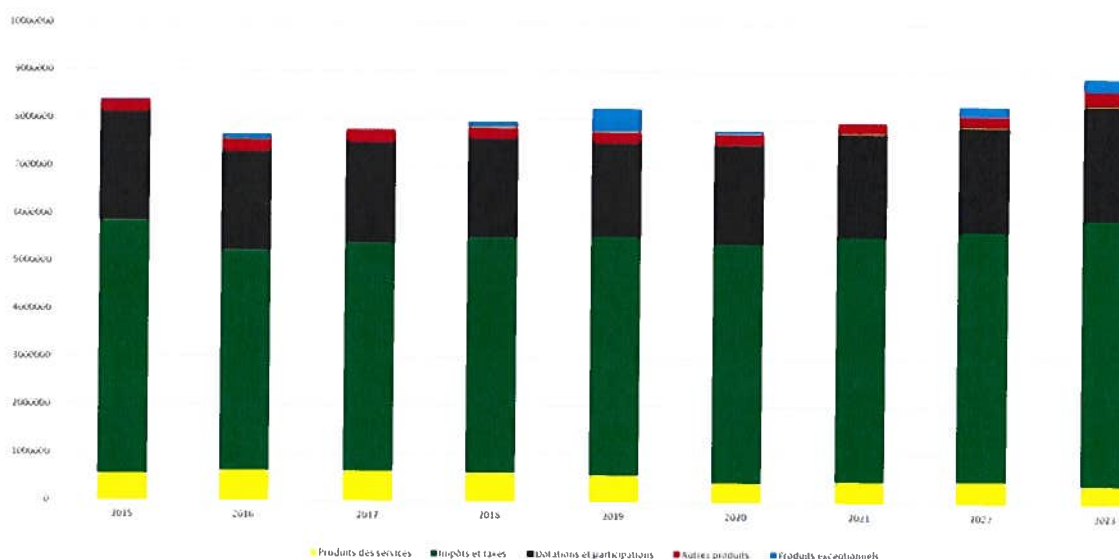


Les charges de personnel nettes sont en augmentation de 1.8%.

Malgré des départs en retraite non remplacés, les mesures gouvernementales prises (prime maintien pouvoir d'achat, etc.) ont amené à une légère augmentation de ces charges.

Pour rappel, la municipalité a proposé le versement de la prime pouvoir d'achat, facultative, à hauteur de 50% du plafond autorisé.

II. Les recettes de fonctionnement



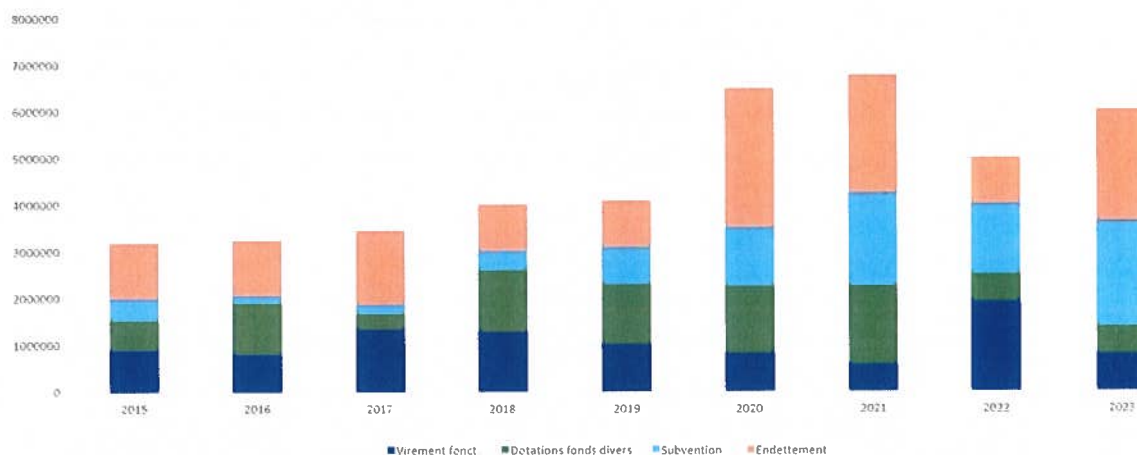
Les recettes augmentent de 7.30%.

À noter la baisse des produits des services dû au transfert de gestion du camping municipal et l'augmentation des produits de la fiscalité ainsi que des dotations d'État.

Le produit fiscal (taxes perçues et compensation de l'État) 2022 était de 4 300 908€, en 2023 celui-ci est de 4 620 688€. Il y a donc 319 780€ de produit supplémentaire.

III. Les recettes d'investissements

Celles-ci sont composées des recettes propres de la collectivité (virement de la section de fonctionnement, et affectation du résultat), de subventions et fonds de concours apportés par différentes collectivités (Conseils régional et départemental, Communauté de communes).



La typologie des recettes perçues en 2023 est marquée par :

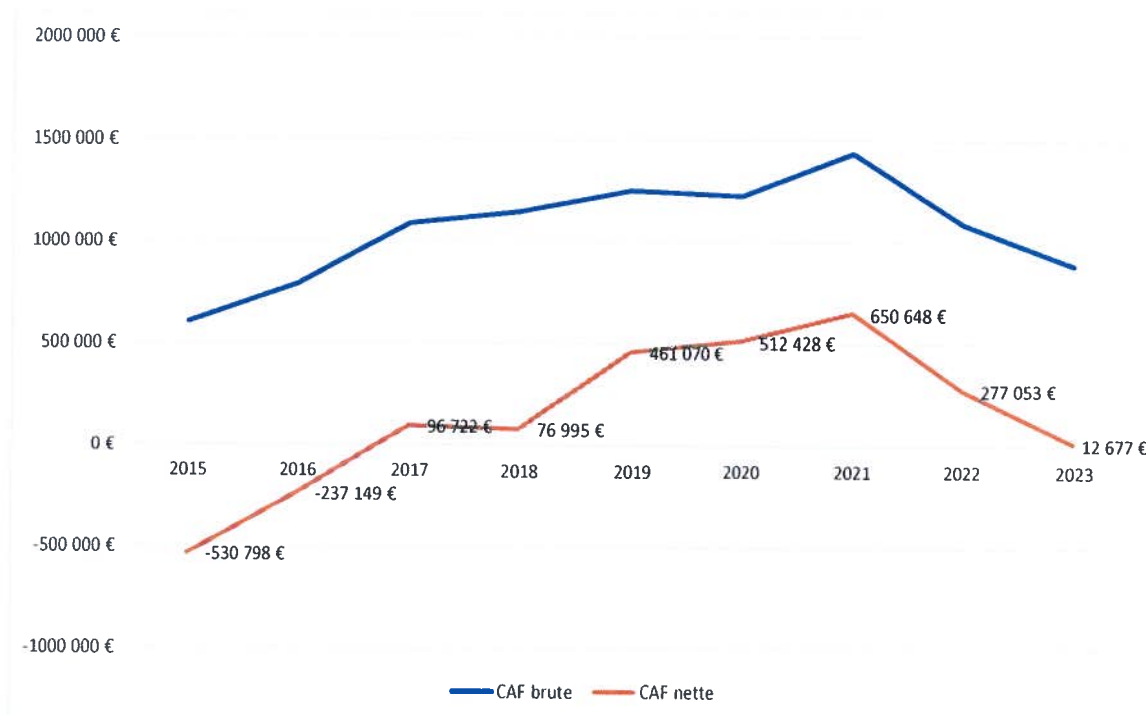
- Le fort recours à l'emprunt pour le financement de la gendarmerie (1 710 285€) et une continuité du désendettement pour les autres investissements (700 000€ pour 872 000€ remboursés)
- L'importance du niveau des subventions accordées (près de 40% des recettes d'investissement)

L'encours global de la dette au 31 décembre 2023 est de 9 976 618€ (soit 147 500€ de moins qu'en 2022), auquel s'ajoute l'emprunt de la gendarmerie pour un montant de 4 281 444€. Pour l'année 2024, le remboursement en capital sera de 961 100€ environ.

L'autofinancement de la collectivité est en nette baisse :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 715 297€
(-) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 829 781€
(-) REMBOURSEMENT DE LA DETTE	872 839€
(=) AUTOFINANCEMENT	12 677€

Évolution de la capacité d'autofinancement



La loi de finances 2024 et les lois de finances rectificatives

Plusieurs points adoptés dans le cadre de la loi de finances pour 2024 impactent les finances communales.

- Ⓢ La revalorisation des bases d'imposition sera de 3.9%.
- Ⓢ Poursuite de la montée en charge de la dotation de solidarité rurale.
- Ⓢ Majoration de la réforme de la dotation des titres sécurisés (attente de décret).
- Ⓢ Dérogation à la règle de lien entre la taxe foncière et la taxe d'habitation des résidences secondaires (avec d'importantes limites mises en œuvre : le nouveau taux ne doit pas dépasser 75% du taux moyen des communes du département, et l'évolution est limitée à 5% du taux moyen des communes du département).
- Ⓢ Réintégration dans le cadre du FCTVA des dépenses d'aménagement de terrain.
- Ⓢ Publication obligatoire d'un budget vert en annexe du compte administratif.
- Ⓢ Modalité de transfert aux maires des pouvoirs de police de la publicité extérieure : amplification de la dotation générale de décentralisation sur la base du coût du service pour l'État.

Les objectifs de gestion 2024

I. Le fonctionnement

Force est de constater qu'une conjonction d'éléments extérieurs à la gestion communale vient annihiler toute action de maîtrise du fonctionnement.

*les recettes de fonctionnement

Comme évoqué précédemment, l'objectif premier est de ne pas alourdir davantage l'imposition de nos contribuables. Pour l'année 2024, au vu des échanges avec l'intercommunalité, nous n'avons à ce jour aucune position officielle sur la question des transferts de charges.

La collectivité dispose toujours d'un patrimoine conséquent, pas toujours affecté à un service public. Dès lors qu'un bien ne participe pas à l'intérêt général, une cession peut être envisagée.

C'est ce que nous avons fait en 2023, avec la cession du moulin à Foulon, du terrain de l'usine de l'eau. Il conviendra en 2024, de finaliser la vente des chais rue Buzon, de la cession du terrain pour l'implantation de la dialyse, ainsi que le terrain à l'arrière de la halte Bouquerie.

*les dépenses de fonctionnement

Les charges générales de la collectivité devraient, sauf nouvel imprévu, diminuer en 2024.

La collectivité continuera, dans la limite de ses capacités financières, ses objectifs politiques : animation de la ville, soutien à la culture, redynamisation commerciale, amélioration du cadre de vie...

Le budget sera encore obéré par les locations mises à disposition de nos gendarmes qui demeurent très importantes et durent en raison des retards enregistrés sur le chantier. Nous espérons la dernière livraison du bâtiment d'ici à la fin de l'année.

Concernant les fluides, une stagnation de l'évolution de ces dépenses est attendue pour cette année.

Par ailleurs, les charges de personnel devraient encore augmenter en 2024 du fait de la revalorisation des échelles indiciaires voulue par le gouvernement, sans connaître de nouvelles mesures et cela en dépit d'une stabilité des effectifs.

Le patrimoine fera l'objet d'une attention maintenue ainsi que l'état des chaussées dont la compétence est celle de la mairie.

Le schéma directeur de gestion de l'eau pluviale sera lancé.

Le tissu associatif sera accompagné au travers d'une enveloppe d'environ 220 000€.

II. L'investissement

Un certain nombre de projets, lourds financièrement et qui réduisent nos marges de manœuvre, sont déjà engagés sous forme d'autorisations de programmes et crédits de paiement :

- le chantier de la Gendarmerie se poursuivra toute l'année avec la réhabilitation des anciens logements ;
- la rénovation de la cathédrale sera poursuivie avec la rénovation du clocher ;
- la nouvelle halle ouvrira ses portes ;
- la rue Dutoya sera rénovée ;
- l'étude concernant le cheminement piétonnier route de Nérac devrait permettre d'aboutir aux travaux ;
- l'école de musique sortira de terre.

La volonté de l'équipe municipale est de poursuivre le désendettement de la collectivité concernant l'emprunt d'investissement hors gendarmerie.

Les engagements pluriannuels

Pour l'année 2023, il y a quatre autorisations de programme.

AUTORISATION DE PROGRAMME REHABILITATION DE LA HALLE/MARCHE COUVERT CREDIT DE PAIEMENT 2023 €/TTC FEVRIER 2023			
Année	DEPENSES PREVISIONNELLES €/TTC	Chapitre	RECETTES PREVISIONNELLES
2023	389 000,00 €	20 et 23	0
2024	842 000,00 €	23	0
TOTAL	1 231 000,00 €		0,00 €

AUTORISATION DE PROGRAMME TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ANCIENNE CATHEDRALE ST PIERRE CREDIT DE PAIEMENT 2023 €/TTC FEVRIER 2023			
Année	DEPENSES PREVISIONNELLES	Chapitre	RECETTES PREVISIONNELLES
2021	27 456,00 €	20	14 520,00 €
2022	32 675,00 €	20 et 23	0,00 €
2023	873 000,00 €	23	220 903,00 €
2024	384 040,00 €	23	0,00 €
2025	230 766,00 €	23	0,00 €
2026	1 203 485,00 €	23	0,00 €
2027	926 460,00 €	23	0,00 €
2028	577 318,00 €	23	0,00 €
TOTAL	4 255 200,00 €		235 423,00 €

OPERATION DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE AUTORISATION DE PROGRAMME CREDIT DE PAIEMENT 2023 €/TTC FEVRIER 2023			
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES
Année	Montant €/TTC	Chapitre	Montant €/TTC
2018	37 549,99 €	20	0,00 €
2019	152 110,94 €	23	0,00 €
2020	584 637,19 €	23	260 548,50 €
2021	1 412 909,24 €	23	2 615 937,04 €
2022	1 864 017,25 €	23	2 185 686,43 €
2023	3 060 000,00 €	23	516 590,45 €
2024	693 275,39 €	23	332 910,00 €
TOTAL	7 804 500,00 €		5 911 672,42 €

AUTORISATION DE PROGRAMME AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE CREDIT DE PAIEMENT 2023 €/TTC DECEMBRE 2023			
DEPENSES PREVISIONNELLES €			RECETTES PREVISIONNELLES
Année	Montant €/TTC	Chapitre	Montant €/TTC
2017	104 520,88	20	0
2018	341 720,92	20	0
2019	1 521 831,65	23	490 949,07 €
2020	1 328 591,68	23	505 147,45 €
2021	1 239 963,45	23	849 966,56 €
2022	1 045 068,91	23	422 228,37 €
2023	1 094 205,51	23	964 299,85 €
TOTAL €TTC	6 675 903,00 €		3 232 591,30 €

Monsieur le Maire : Juste quelques commentaires supplémentaires. Qu'est ce qui marque l'année 2023 en dépenses de fonctionnement, le coût de l'énergie et encore on a décidé d'éteindre la nuit et donc cela a permis de baisser la consommation, mais cela n'a pas compensé pour autant l'augmentation de prix, puisque l'on est, on le verra au compte administratif autour de plus de 100 000€ de dépenses supplémentaires d'électricité par rapport à l'année dernière.

Ça c'est un premier point.

Les dépenses de personnel, malgré l'augmentation du point d'indice, malgré l'octroi de la demi prime pouvoir d'achat etc., elles n'augmentent que de 1, 8%. Avec quelques départs non remplacés, ce qui ne sera pas le cas sur les prochains départs, à part un, on sera contraints de remplacer pour continuer à avoir un certain nombre de compétences en interne.

Ce qui marque surtout cet exercice, et bien c'est toujours pareil, c'est l'impact de la Gendarmerie, avec donc des délais qui s'allongent et donc des Gendarmes qu'il convient de loger toujours à l'extérieur, donc l'impact du prix des loyers est important. Une gendarmerie, je le rappelle, pour laquelle nous avons quand même livré le pôle administratif, le pôle judiciaire, la maison du commandant, tout un immeuble

de logements, et pour lequel nous n'avons pas reçu un centime de loyers correspondants. C'est-à-dire que nous sommes toujours sur les anciens loyers. Donc, la Gendarmerie n'a toujours pas versé la revalorisation même partielle du loyer correspondante au bâtiment livré. Donc, évidemment, on a les dépenses au maximum et pas de recettes de fonctionnement correspondantes à cette revalorisation. Alors cela devrait arriver, mais en attendant ce n'est pas le cas. Donc, je le redis, cette opération de la Gendarmerie c'est « aide toi, le ciel t'aidera », c'est-à-dire qu'à part la commune de Condom, la communauté de communes et l'État, personne d'autre ne nous a aidé. Cette Gendarmerie, elle abrite une Compagnie avec un rayon d'action qui couvre la moitié du Département. Donc, c'est une opération qui coûte très, très cher aux finances de la collectivité et qui empêche d'investir comme on le souhaiterait pour l'avenir. C'est quelque chose qui est quand même très préjudiciable, ce que l'on peut dire malgré toute la volonté c'est de désendetter sur l'emprunt classique, donc on a emprunté que 700 000€ donc, on continue de désendetter. Par contre, volontairement, on affiche le recours à l'emprunt pour la Gendarmerie sur une ligne distincte, pour pouvoir faire un bilan de l'opération, lorsque l'on arrivera au terme de celle-ci.

Évidemment, on a une capacité d'autofinancement en chute libre ; deuxième raison, l'orage du 21 juin. À un moment donné, il faut quand même se dire que l'on ne peut pas attendre des mois et des mois, pour engager des travaux que l'on touche ou des assurances ou des aides de l'État promises, mais qui n'arrivent pas. Donc, on a décidé d'engager un certain nombre de travaux, sur de la voirie, on parlait tout à l'heure du marché de la route de Montréal, le mur des Promenades, tous les chemins blancs. On a engagé beaucoup de dépenses sur l'exercice 2023, sans aucune recette correspondante. L'assurance ne nous a toujours pas transmis le rapport d'expertise pour le mur des Promenades, donc zéro ! si je dirai des bêtises, on a touché un acompte de 12 000 € à ce jour. Concernant l'État, la Dotation de Solidarité Nationale devrait être de 200 000 €, rien à ce jour, et nous avons sollicité une DETR exceptionnelle de 160 000 €, ça c'est normal que nous ne l'ayons pas encore eu, parce que les arbitrages ne sont pas rendus.

Automatiquement, beaucoup de dépenses et pas de recettes de fonctionnement en face. Donc, une capacité d'autofinancement qui reste positive, on l'a connue négative lors de certains exercices dans cette commune. Donc, elle reste positive, mais elle est proche de zéro, mais cela s'explique financièrement, et donc je m'en suis entretenu avec le DGFIP pour lui expliquer que si on voulait bien nous octroyer les recettes attendues, on arrivera à faire face.

Donc sur le fonctionnement, c'est vraiment cela qui caractérise l'exercice 2023.

Sur l'investissement, on va en parler sur 2024, entre ce qui reste à financer sur la Gendarmerie, c'est-à-dire l'opération qui a déjà un surcoût de plus d'un million d'euros hors taxes, avec des travaux supplémentaires qui ne sont pas terminés, puisque l'on va retrouver à peu près les mêmes que sur le bâtiment des logements précédents, puisque c'est à peu près la même configuration. Évidemment, les défaillances d'entreprises pour lesquelles nous sommes au tribunal, mais rien n'est jugé donc acté, donc distribué éventuellement en dommages et intérêts. Entre cette opération de la Gendarmerie, l'opération de la Cathédrale qui est pluriannuelle, le marché couvert et l'école de musique, c'est essentiellement les grands investissements que l'on retrouvera sur l'exercice 2024. Ce qui n'est déjà pas mal bien évidemment. Alors s'ajouteront, mais on les présentera au moment du budget, un certain nombre d'autres actions, plus ponctuelles et plus ciblées. Notamment, on engagera des programmes de voirie, à la fois sur la rue Dutoya et la rue Bazax, mais on ne pourra pas, en tout cas tant que l'opération de la Gendarmerie ne sera pas terminée, c'est-à-dire en 2025, envisager d'autres investissements, très conséquents.

Voilà ce que je voulais dire.

En fonctionnement, je pense que sur les charges de personnel on remplacera les agents sauf un, les agents qui partiront. Les charges de personnel devraient encore augmenter, si l'on en croit la revalorisation des échelles indiciaires, et puis on va essayer de limiter au maximum, la partie fluides. En sachant qu'en ayant solutionné les fuites d'eau, on est revenu à un niveau de consommation normal Benoît.

On rentrera plus dans le détail lors du compte administratif et du vote du budget. Voilà ce que je voulais dire. Vous trouverez dans le DOB, les engagements pluriannuels sur les différentes opérations dont j'ai parlé précédemment.

Si vous avez des questions, le débat est lancé.

M. Baudouin : Au niveau de la Halle et du marché couvert, là sur l'engagement pluriannuel, on parle de l'engagement de départ voté en février 2023 c'est bien ça, pour 1 231 000 €, sauf que là on vient de voter juste avant 1 393 100 €, alors ça n'apparaît pas mais...

M. Dumartin : C'est normal que ce ne soit pas le même chiffre, comme cela vient d'être voté au conseil précédent, on ne pouvait pas le reprendre là.

*Monsieur le Maire : Sur le marché couvert, l'enveloppe de départ elle est respectée, simplement, comme l'a dit Maxime CASTELNAU tout à l'heure, comme dans tout chantier, il y a une enveloppe travaux, et tout le monde parle d'un million, c'est 1 million de travaux, s'ajoute à cela un marché de maîtrise d'œuvre, une OPC, un SPS, un bureau de contrôle, et tous les intervenants classiques qui viennent sur une opération. Après je le redis, même si cela peut choquer certains élus, 1 million de travaux pour le commerce local, cela reste quand même une somme conséquente, mais en comparaison d'autres investissements qui ont été faits, c'est quand même quelque chose qui n'est pas pharaonique, loin s'en faut. On est en train de parler de 5 et 6 millions d'euros par opération, sur les opérations citées précédemment. Et puis, c'est une diversification des investissements, et tout à l'heure on parlait du lotissement de la route de Saint Puy, on manque de logement social, donc il faut en faire. Une politique elle doit être diversifiée et en direction de tout public.
Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ?*

M. Beyrie : J'espère être écouté et entendu, c'est simplement pour éviter de faire comme l'immeuble Duvigneau, je voudrais être au courant du projet de Gauge, parce que cela fait presque un an que nous en avons débattu, et on n'a plus connaissance du suivi de ce dossier. Donc, pour éviter que cela fasse comme Duvigneau...

Monsieur le Maire : C'est-à-dire pour Duvigneau ? Quelle est la comparaison entre Duvigneau et le projet de Gauge ?

M. Beyrie : Et bien Duvigneau, on l'avait cédé à Monsieur Soulhol.

Monsieur le Maire : Non, on ne l'avait pas cédé à Monsieur Soulhol, parce que si on lui avait cédé, il serait dans les murs.

M. Beyrie : Mais enfin, il y avait une clause, parce que Monsieur Soulhol m'en avait parlé.

Monsieur le Maire : Il y avait une intention d'achat, sur un prix.

M. Beyrie : Et cela ne s'est pas fait.

Donc sur le projet de Gauge, il y avait une clause là aussi, je voudrais savoir où cela en est.

Monsieur le Maire : C'est toujours en cours. Pour l'instant on n'a pas d'éléments nouveaux, dès que l'on en aura on reviendra par le biais ici en conseil municipal et puis en réunion publique, comme on l'a déjà fait une fois, on reviendra devant les Condomoises et les Condomois, mais pour l'instant nous n'avons pas d'éléments nouveaux, donc, on ne va pas se réunir pour n'avoir rien à se dire.

Mais pour l'instant c'est toujours en cours.

D'autres questions ?

Non, pas d'autres questions, donc on va passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par un vote public, à l'unanimité**

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions diverses ?

M. Baudouin : Je voulais prendre la parole juste pour vous dire que ce conseil sera pour moi le dernier. Parce que j'ai pris la décision de démissionner de mon mandat, à contre cœur. Hélas, j'ai une réalité qui fait que je me vois dans l'impossibilité depuis quelques temps, vous avez du le remarquer, d'assister à des réunions et du coup en étant honnête avec les électeurs de mon mandat, je me vois dans l'impossibilité de poursuivre pour ces raisons-là. Je le fais honnêtement à contre cœur, j'ai la boule au ventre depuis le début de la soirée. Mais je ne vois pas comment je peux faire autrement.

Monsieur le Maire : Monsieur Baudouin, je prends acte évidemment, sans commenter cette décision qui vous appartient pleinement. Et je vous remercie pour votre engagement, pour la commune de Condom, dans le mandat précédent, et depuis 3 ans au sein de cette assemblée, merci pour votre participation.

M. Baudouin : Merci.

*Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ?
Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.*

Le Maire,

Jean-François ROUSSE



La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Khadidja Talhaoui".

Khadidja TALHAOUI